

AIDE AUX VOYAGES 2009

REGLEMENTATION

BENEFICIAIRES : Le personnel d'origine étrangère ou des Départements d'Outre Mer, inscrit aux effectifs, qui se rend dans son pays d'origine à l'occasion des congés ou d'un événement familial et qui n'ont bénéficié d'aucune activité du Comité d'Etablissement (chèques vacances, colonies, vacances familiales, voyages).

MONTANT : en fonction du Pays :

AFRIQUE		MAGHREB		EUROPE	
BENIN	55 euros	ALGERIE	35 euros	ESPAGNE	35 euros
COTE IVOIRE	55 euros	MAROC	35 euros	ITALIE	35 euros
MALI	55 euros	TUNISIE	35 euros	PORTUGAL	35 euros
MAURITANIE	55 euros			TURQUIE	35 euros
NIGER	55 euros	ANTILLES	55 euros	YOUGOSLAVIE	35 euros
SENEGAL	55 euros	REUNION	55 euros		
TOGO	55 euros				

PAIEMENT : il s'effectue par virement sur votre compte bancaire.

PIECES A FOURNIR

CARTE USINE
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE ou FICHE DE PAIE

BILLET DE TRANSPORT ou PASSEPORT et photocopie du passeport

ATTENTION : pour répondre à la demande de l'U.R.S.S.A.F. ce justificatif sera conservé avec votre dossier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

DATES DE DEPOT DES DOSSIERS

DU 1er SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2009
A L'ACCUEIL DU C. E.
DU MARDI AU JEUDI : de 10 H 00 à 17 H 30
LE VENDREDI : de 10 H 00 à 16 H 00

En dehors des congés d'été vous devez vous présenter au C.E. dès votre retour de voyage.

AUCUN DOSSIER N'EST ACCEPTE 3 MOIS APRES LA DATE DU RETOUR FIGURANT
SUR LE BILLET DE TRANSPORT OU LE PASSEPORT
Sauf sur présentation d'un certificat médical de l'absence durant cette période.